



PAIEMENT INDEMNITE DE PREAVIS

Par CELIA42

Bonsoir

Je suis employée comme aide à domicile. En arrêt maladie depuis juin 2020. Mon employeur est décédée le 8 avril dernier et ses ayant droits m'indiquent que je n'ai pas droit à mon indemnité de préavis du fait que je sois en arrêt que je perçoive des indemnités journalières de la sécurité sociale. Quels sont mes droits. Les enfants de mon employeurs ont pris l'initiative de me dispenser de mon préavis (ce qui me paraît normal puisque la personne dont je m'occupais est décédée). Je tiens à préciser que je suis réglée par le CESU. Que dois-je faire ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Cordialement